

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **33 (1888)**

Heft 6

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIII^e Année.

N^o 6.

15 Juin 1888

Quelques mots sur la défense de la Belgique en 1851

par le général JOMINI¹.

Une question qui préoccupe beaucoup les hommes d'Etat et les militaires est celle du système qui doit présider à toute la politique militaire de la Belgique, à son système de défense et à l'organisation des forces nécessaires à cette défense.

Des hommes de beaucoup d'esprit ont effleuré cette question avec plus ou moins d'habileté ; cependant, il faut bien l'avouer, il n'en est aucun qui l'ait traitée à fond et sous toutes ses faces. Toutefois, le gouvernement s'en est ému, mais tiraillé d'un côté par les économistes, qui ont eu la singulière idée de tarifer un système de défense, de l'autre par les hommes qui ont une foi aveugle dans la neutralité de la Belgique, enfin par des militaires un peu exclusifs qui ne s'attachent qu'à la défense isolée du royaume, le gouvernement, dis-je, a cru ne rien pouvoir faire de mieux que de nommer une commission, qui déciderait à huis clos sur cette grave et immense question.

A notre avis, cette mesure était une faute, car avant de réunir des généraux pour discuter dans le vague et par des débats secrets, il aurait fallu préluder par faire un appel à tous les militaires qui croiraient être à même de présenter le système de défense le plus rationnel sous deux points de vue différents : le premier, en faisant abstraction de toutes les forteresses existantes, et le second basé au contraire sur la conservation de celles qui pourraient être utilisées dans le nouveau système.

Ces mémoires devant aussi traiter la question sous le double rapport politique et militaire, n'auraient pu être livrés à la publicité ; mais ils eussent été soumis à l'examen de la commission afin de servir de point de départ à ses délibérations, et, pour mieux faire encore, elle aurait dû appeler dans son sein et en-

¹ Cette notice, trouvée dans des papiers accompagnant les « Souvenirs inédits du général Jomini », était destinée à être publiée dans un journal de Bruxelles, en 1851 ou 1852. Nous ignorons si elle l'a été. Elle n'en renferme pas moins des vues intéressantes et même assez piquantes, rapprochées des opinions récemment émises à propos des fortifications de la Meuse.